

L'ÉDITO
D'ALEXIS CARANTONIS

SOS de nos prisons : à qui la faute ?

Le personnel de nos prisons, plus tendu que jamais, est donc en grève. Motif ? Un vieux problème, mais que le politique a récemment amplifié plutôt qu'amoindri : celui de la surpopulation. On atteindra, en effet, ce mois-ci, le cap du 12.000^e détenu incarcéré en Belgique. C'est 1.400 de plus que le plafond de places disponibles. Ce qui rend les conditions d'accueil des prisonniers, mais aussi le cadre de travail des gardiens, indignes.

Frappant : c'est la loi elle-même qui est en train d'aggraver la situation. Depuis 2022, chaque détenu condamné à une courte peine (entre six mois et trois ans) doit, automatiquement, séjourner derrière les barreaux. La nouvelle loi est probablement légitime, mais le bât blesse dans l'impréparation du politique à ses conséquences : on a décidé, en gros, de mettre plus de gens derrière les barreaux, sans prévoir davantage de places derrière lesdits barreaux.

La sévérité et la fermeté pour les auteurs de crimes et délits, c'est bien. Ça soigne une campagne électorale, sans doute. Mais l'adaptation adéquate du milieu carcéral, déjà déléter et abandonné, c'eût été bien mieux...



Le prix des homes s'envole

MAISONS DE REPOS

“Un accueil digne va vite devenir impayable pour beaucoup de pensionnés”, estime le “Gang des vieux en colère”.

Résider dans une maison de repos, un luxe toujours plus inaccessible ? Selon les estimations les plus récentes obtenues par Vincent Frédéricq, secrétaire général de la fédération des maisons de repos (Femarbel), en Wallonie, il faudrait compter en moyenne 60 euros pour une nuit en maison de repos, soit 1800 euros par mois et à Bruxelles, 82 euros par nuit, soit 2460 euros par nuit. En Flandre, il faudrait compter entre 72 et 74 euros par jour (entre 2160 et 2190 euros). Des moyennes qui ne distinguent pas les prix en chambre individuelle ou en chambre double, ce qui fausse un peu la vision d'ensemble, rappelle le “Gang des vieux en colère”.

En effet, le coût nettement moins élevé des chambres doubles fait baisser la moyenne et on ne se rend pas compte des tarifs plus conséquents des chambres individuelles. Pour les personnes qui ont de faibles revenus ou émargent au CPAS, la chambre commune est l'option la plus probable. Par ailleurs, ces chiffres ne permettent pas de rendre compte des situations particulières qui peuvent s'avérer beaucoup plus onéreuses encore. “Il suffit de vouloir une

chambre un peu plus spacieuse, avec une vue ou quelque chose d'un peu spécial pour voir les prix s'envoler. J'ai connu des personnes qui payaient 4000/5000 euros par mois. Ce sont des choses qui existent”, détaille Michèle Desormeaux, spécialiste des maisons de repos au sein du “Gang des vieux en colère”. Le collectif militant estime qu'avec “le prix de l'hébergement qui ne cesse d'augmenter, un accueil digne devient ou va vite devenir impayable pour beaucoup de pensionnés”.

“Quelle femme seule peut payer 2300 euros par mois ?”

À titre personnel, Michèle Desormeaux a pu constater, entre janvier 2022 et mai 2023, une hausse de

plus de 400 euros par mois pour une chambre dans la maison de repos où réside sa mère. “En janvier 2022, pour une chambre individuelle dans une maison de repos qui fait partie d'un groupe moyen, on était à 1917 euros par mois. Un prix qui ne comprend pas la lessive, l'eau, les boissons en chambre, la pédicure, la kiné, tout ce qui est pharmacie, etc. En avril, ils nous ont annoncé une indexation : on passe à 2104 € par mois. Et en mai 2023, nouvelle indexation : on est passé à 2338 € par mois. En un an et demi, on est donc passé de 1917 euros par mois à plus de 2300. Quand vous signez avec une maison de repos, vous avez un budget. Et après ? Qui a une pension de 2300 euros ? Quelle femme seule peut se payer ça ? Alors ce sont les enfants qui doivent assumer et si les enfants ne peuvent pas, c'est le CPAS”,

Les maisons de repos confrontées à la pénurie de soignants

Pour soulager les homes, Femarbel suggère de revenir sur la présence obligatoire d'infirmiers pendant la nuit.

Dans les maisons de repos, trouver des infirmiers, des aides-soignants mais aussi des ergothérapeutes ou toute autre représentante des professions paramédicales devient une gageure. “La pénurie est déjà un problème et elle va le devenir de plus en plus si des solutions ne sont pas rapidement mises en place”, alerte Vincent Frédéricq, secrétaire général de la fédération des maisons de repos (Femarbel). “Tout le monde est conscient de la situation, des dis-

cussions sont en cours avec les différentes régions mais avec les élections qui approchent, il reste peu de temps pour prendre des mesures de fond. On est devant un vrai problème de société. On demande des mesures d'urgence à Bruxelles et en Wallonie !”, expose-t-il. Une révision des normes d'encadrement figure parmi les pistes proposées par l'association pour lutter contre la pénurie. “C'est une question d'efficacité. Les normes actuelles ont été fixées en 1982 sur base de ce

qui se passe dans les hôpitaux, avec par exemple l'obligation de présence d'infirmiers de jour comme de nuit. Or les actes que peuvent exercer les infirmiers sont rarissimes. Les établissements ne trouvent pas de personnel. Ça crée une tension énorme. On demande que des éducateurs puissent être engagés pour effectuer ces tâches. Les maisons de repos ne sont pas des hôpitaux mais ni des services d'urgence. On demande que les infirmiers se consacrent à leur tâche, pas à la distribution des repas.”

Une mesure que le “Gang des vieux en colère” ne voit pas d'un bon œil. “L'encadrement actuel ne

permet déjà pas de couvrir les besoins d'un accompagnement digne et humain des résidents, qui leur permet de conserver, entretenir, voire recouvrer leur autonomie physique, mentale et morale”, estime le collectif qui estime qu'il faudrait, pour endiguer la pénurie, valoriser davantage les métiers du soin. “On est face à un secteur épuisé, déserté. Des contrats à temps partiel qui obligent certains à cumuler plusieurs emplois pour survivre ; des conditions de travail qui mènent à une démotivation ou au burn-out, ou encore à une robotisation des actes pour tenir le coup dans le cadre imposé.”

Ma. Be.



■ Michèle Desormeaux défend les droits des seniors au sein du "Gang des vieux en colère". © ANTOINE LARSILLE

dénonce-t-elle.

Des montants élevés qui ne se traduisent pas toujours par une alimentation satisfaisante ni même suffisante. "Comme les repas ne suffisent pas et ne sont pas assez riches, on doit acheter des compléments alimen-

taires pour notre mère", indique Michèle Desormeaux.

Face à des prix conséquents, les moyens d'action semblent réduits. La négociation permet parfois de faire légèrement baisser la facture à titre individuel. "Dans la mesure du possible,

il faut que les familles visitent plusieurs maisons de repos avant de faire leur choix. Il faut aussi savoir qu'il y a des ristournes qui peuvent être faites", explique Vincent Frédéricq. "Étant donné que les maisons de repos ne sont pas totalement

remplies, il existe toujours un espace de négociation. Les maisons de repos ont des frais fixes qui comprennent les coûts liés aux bâtiments, au chauffage, au personnel, etc. Elles ont tout intérêt à ce que les lits ne restent pas vides. À Bruxelles, l'excédent

de lits est particulièrement marqué donc il y a plus de latitude pour négocier. Une maison de repos, c'est de l'hôtellerie quelque part et je ne vais jamais dans un hôtel sans avoir téléphoné d'abord pour avoir une ristourne."

Maïli Bernaerts

"Il peut se passer 1 000 choses pendant la nuit"

L'éventualité d'une diminution de l'encadrement inquiète le "Gang des vieux en colère".

Une diminution des normes d'encadrement pour lutter contre les effets de la pénurie? Michèle Desormeaux, membre du "Gang des vieux en colère" et fille d'une résidente d'une maison de repos n'en veut pas. "Ce n'est pas absolument pas une bonne idée de revenir sur l'obligation d'une présence infirmière pendant la nuit. Il peut se passer mille choses pendant la nuit. Et si on retrouve une personne par terre? Les éducateurs et les infirmiers ne font pas le même métier, je ne conçois pas qu'on puisse encore diminuer la présence de soignants", estime-t-elle.

Aux côtés de sa mère au quotidien, elle constate régulièrement

les conséquences d'un manque d'encadrement. "Ma mère est en maison de repos depuis quatre ans et on est présents, mon frère et moi, tous les jours de 8 heures à 19 heures. On ne s'en sort pas en termes d'encadrement mais aussi au niveau de la formation du personnel par rapport à la démence. On en est arrivé à un stade où dans certaines maisons de repos, à partir du moment où tous les résidents ont mangé et ont été lavés, on a gagné. Mais une vie ne se limite pas à ça. C'est compliqué et je ne vois pas trop comment les choses vont pouvoir évoluer", souffle-t-elle. Un exemple qui semble loin d'être un cas unique. "Plusieurs personnes dans mon entourage connais-



■ Aux côtés de sa mère au quotidien, Michèle constate les conséquences d'un manque d'encadrement. © SHUTTERSTOCK

sent des situations comme ça en Flandre et à Bruxelles." Par le passé, elle a dû changer sa maman d'établissement pour cette raison. "Suite à un changement de gestion, il y a eu beaucoup de dé-

parts et ils ont recruté des gens qui s'en foutaient, qui regardaient leur téléphone à longueur de journée. Il a commencé à y avoir des chutes et des accidents."

Ma. Be.